



BARÈME D'HONORAIRES

J.A Conseil Immo
SARL au capital de 7 500 € - RCS EVREUX 503 009 169
Siège social : 10 rue aux huiliers 27200 VERNON
Tel : 02 32 51 13 00 - E-mail : vernon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 19 octobre 2018

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
< 100 000 €	6 666,67 €	8 000 €
De 101 000 à 120 000 €	6.67 %	8 %
De 121 000 € à 150 000 €	5.83 %	7 %
De 151 000 à 200 000 €	5.42 %	6.50 %
De 201 000 à 250.000 €	5 %	6 %
De 251.000 à 400.000 €	4.58 %	5.5 %
Au -delà de 401 000 €	4.17 %	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Terrain, Cession de Bail, Fonds de commerce :

10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 8 000 € TTC.

Autres prestations

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 1er janvier 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	2.50 % TTC du loyer annuel hors charges	X

L'ensemble de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer charges comprises.

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	11 € TTC / m ² de surface habitable	11 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel		10% HT, soit 12% TTC du loyer annuel HT et hors charges
Bail commercial		10% HT, soit 12% TTC du loyer annuel HT et hors charges
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
Autre :		20 % TTC du loyer hors charges

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : non facturé

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du bailleur



Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2023

Agence Laforêt VERNON
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

PACK
PREMIUM
8.40 % TTC

Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :

)	
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	✓
Constitution du dossier type ANAH	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	✓
Représentation en Assemblée Générale	100 €
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	50 €
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	50 €
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	50 €

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et déteriorations immobilières)	2.50 % TTC
---	------------

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC